



successoral :évaluation rapport

Par **paillette**, le **20/11/2020 à 18:13**

pere medecin ne en 1933 ,travail jusqu'en 2013 ,decès 2015 ;4 enfants dont 1 médecin .

en 1982 ,donation en avancement d'houarie du quart du cabinet médical par acte notarié apprécié à 200000f .Précisé que c'est cette somme en € (30489) qui sera rapportable quel qu'est pu être le devenir du don .

2 exercices pro indépendants dans le même local .pas de SCM ni SCP mais compte de moyen pour dépenses communes régies par répartition contractuelle .

2013 stop travail père cause maladie ; ni vente ni remplaçant de ses 3/4 cabinet .

2017 stop travail fils cause santé ;sans vente ni remplaçant .

Quelle est la valeur du rapport à la succession du 1/4 cabinet donné ?

[quote]les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

comme bonjour et merci

[/quote]